

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017**

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier ,DUPONT Éric et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mrs JOSSERAND Jean-François et MUDRY Stéphane.

Absents : Mme DWORAK Bogéna
Mr MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h 40.

Le Compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Comptabilité :

Monsieur le Maire présente pour vote les Décisions Modifications :

- Pénalités de retard pour les travaux du dégrilleur.
Vote : pour : 5 / 5

- Ré-imputation comptable des emprunts (ex-SMDEA) et versement de 0,21 € sur le compte Section Fonctionnement suite à cette nouvelle imputation.
Vote : pour : 5 / 5

3. Point sur le dossier Eau du Meney :

Monsieur le Maire informe le CM que Mr ROUSSELET a proposé les travaux à réaliser pour capter les eaux du Meney. Suite à la réalisation de ces travaux, il faudra faire une demande de dérivation des eaux.

4. Point sur l'achat du terrain vers l'école :

Monsieur le Maire informe le CM que la signature concernant l'achat du terrain a été faite au notaire (85 000 € plus Frais de Notaire).

5. Point sur les nouvelles dispositions du SDIS :

Monsieur le Maire informe le CM que le SDIS demande des schémas de défense incendie (à faire avant 2019).

Le problème est que le réseau d'eau potable est commun à celui de la défense incendie. Quid de l'incendie quand la compétence eau potable sera transférée à la CCHC.

6. Point sur la réunion concernant le projet de construction sous le cimetière :

Monsieur le Maire présente au CM le projet.

Vu l'importance de celui-ci, le CM décide de programmer une réunion de travail le jeudi 28 décembre.

7. École :

- L'Éducation Nationale sollicite le CM pour savoir si on poursuit la semaine de 4 jours.
- Monsieur le Maire informe le CM qu'une réunion avec le Maire de Saint-Jean d'Aulps et la directrice de l'école de Saint-Jean a eu lieu. L'accueil des CM1 et CM2 est possible.

8. Vœux du Maire :

Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 25 janvier 2018 à 19 h à la salle d'animation.

9. Urbanisme :

- ROSSET Copropriétaires, ROSSET Camille, ROSSET Raymond, BOINNARD Daniel, ROSSET Guy et MORAND Denise, VULLIEZ Colette et famille MORALLET :

Lieu-dit : « La Combette »

Références cadastrales :

Objet : Permis de lotir

Observations :

- Places de parking : 3
- Raccordement au réseau collectif
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Aucun réseau dans la zone de protection du captage des Eaux du Meney

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 15 décembre, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Trois Certificats d'Urbanisme :

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Les Rossets »

Adresse : 969 route de la Tassonnière

Références cadastrales : B 177

Objet : Vente Uras Ludovic / Ferrandis Sylvain

Observations :

- Places de parking : 3 places situées sur la propriété pour le logement vendu, places non positionnées sur le plan

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- BOINNARD Cyril

Lieu-dit : « Les Croisettes »

Références cadastrales : B 3451 – 2746

Objet : construction d'une habitation

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
-
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Accès : le pétitionnaire devra faire les démarches pour l'accès au terrain par une autorisation des différents propriétaires de la voie privée**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- ROSSET Guy et MORAND Denise

Lieu-dit : « Les Perrières »

Références cadastrales : A 2800P – 2802

Objet : construction d'une habitation

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Il serait souhaitable que l'emprise actuelle de la route goudronnée des Perrières soit remise gracieusement à la Commune. Tout document relatif à cette cession gratuite sera à la charge de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Une Déclaration Préalable :

- ROSSET Guy et MORAND Denise

Lieu-dit : « Les Perrières »

Références cadastrales : A 2800 – 2802

Objet : Division en vue d'une construction

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Il serait souhaitable que l'emprise actuelle de la route goudronnée des Perrières soit remise gracieusement à la Commune. Tout document relatif à cette cession gratuite sera à la charge de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Un Permis de Construire :

- PAGE Anne-Laurence

Adresse : Route de la Jumbaz

Lieu-dit : « Les Meuniers »

Références cadastrales : D 251 P

Objet : Construction d'une maison individuelle

(90,69 m²)

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif

- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.
 - **Le vendeur de la parcelle 251 devra mettre en conformité le document transmis lors de la demande de lotir :**
 - **Document d'arpentage**
 - **Gestion du foncier et remise de foncier à la Commune.**
- La Commune s'engage alors à faire la voirie.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

10. Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe le CM des remerciements de la Section de Secours en Montagne de Saint-Jean d'Aulps concernant la subvention.

Fin du conseil municipal : 21h.